



Avenant simplifié n°2 au projet de rénovation  
urbaine de Moulins Sud – Yzeure, Le Plessis



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Convention de Rénovation Urbaine

Projet de Moulins Sud – Yzeure, Le Plessis

Avenant simplifié N° 2



## Préambule :

- Le présent avenant vise à :

- Ventiler par projets physiques l'opération globale de reconstruction de l'offre des 132 logements hors site
- Transférer 178 384 € de subvention ANRU de la famille d'opérations 2 vers la famille d'opérations 5, et renforcer en conséquence le programme de réhabilitation prévu
- Augmenter la participation globale de Moulins Habitat d'un montant de 713 536 €

- L'avenant n°1 signé le 15 décembre 2006 prévoyait :

- La contractualisation possible d'avenant simplifié
- La substitution pour certaines opérations physiques du maître d'ouvrage « Moulins Habitat », en tant qu'aménageur, en lieu et place de « Moulins Communauté »
- La mise en conformité de la convention initiale avec les textes de l'ANRU à la date du 15 décembre 2006

- Exposé des signataires de l'avenant simplifié :

Il est convenu entre, (acteurs concernés) :

L'agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,  
Ci- après dénommée l'ANRU ou l'Agence, représentée par son délégué territorial,  
M. Patrick Pierrard

ET :

Moulins Communauté représentée par son président M. Pierre André Perrissol  
ci après dénommé le porteur de projet,

ET :

L'OPH de la ville de Moulins, Moulins Habitat représenté par son Directeur,  
M. Bruno Caccia

PAP



## • Rappel juridique

Vu :

- le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du 20 mars 2007;
- la convention partenariale pluriannuelle pour la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine des quartiers Moulins Sud et Yzeure, le Plessis, signée avec l'ANRU le 1er avril 2005,
- l'avenant numéro 1 à la convention partenariale pluriannuelle pour la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine des quartiers Moulins Sud et Yzeure, le Plessis, signée avec l'ANRU le 15 Décembre 2006,
- la liste des signataires concernés par la signature de ce présent avenant simplifié numéro 2,
- la délibération du Bureau de Moulins Habitat en date du 21 janvier 2008 qui autorise le Directeur Général à signer le dit avenant,
- la délibération de MOULINS COMMUNAUTE en date du 26 octobre 2007 qui autorise le président à signer le dit avenant.

La convention du Projet de Rénovation Urbaine de Moulins Sud - Yzeure, Le Plessis, signée le 1<sup>er</sup> avril 2005, son avenant n°1 et son annexe financière signés sont modifiés comme suit :

### Modification n°1 :

- Famille concernée : Création de logements sociaux
- Objet : Nouvelle répartition par opérations de la reconstitution de l'offre de relogement proposée par MOULINS HABITAT (catégorie 2) « création de logements sociaux » 132 LOGEMENTS HORS SITE et mise au point des programmes de construction sur site.

Après identification des opérations de la catégorie 2 et après avancement des études préalables, il s'avère nécessaire de revoir de façon plus adéquate le programme des dites opérations.

En effet, les règles de financement de l'ANRU ne permettent pas de globaliser le calcul des subventions, pour tout type de programmes (acquisition-amélioration et constructions neuves / individuel et collectif) et la mise en œuvre administrative et financière des lignes suivantes, non identifiées est aujourd'hui impossible.

§

PAP 4



Ces programmes étant finalisés à ce jour, il est proposé d'éclater l'opération de reconstruction de 132 logements hors site en 26 opérations de 132 logements, par type de logements et par site identifié, soit :

<i>Moulins, 5 rue des Coularays</i>	8	ind
<i>Moulins, 3 rue M. et F. Mercier</i>	3	ind
<i>Moulins, rue Danton</i>	15	ind
<i>Moulins, 103 rue de Bourgogne</i>	2	coll
<i>Moulins, 19 rue Achille Roche</i>	3	coll
<i>Moulins, 49 bis rue de Decize</i>	1	ind
<i>Yzeure, 88 rue Ampère</i>	5	coll
<i>Moulins, 9 et 11 rue des Minimes</i>	2	coll
<i>Moulins, 75 rue des Garceaux</i>	9	coll
<i>Moulins, 75 rue des Garceaux</i>	5	coll
<i>Moulins, 17 rue Thonier</i>	1	ind
<i>Moulins, 82 bis rue Denis Papin</i>	1	ind
<i>Moulins, 55 rue de Decize</i>	3	Coll
<i>Yzeure, Rue du Beau Crucifix</i>	13	ind
<i>Moulins, 37 avenue de la Libération</i>	15	ind
<i>Moulins, 30 cours de Bercy</i>	16	coll
<i>Moulins, rue Antoine d'Auvergne</i>	1	ind
<i>Moulins, impasse de la Murière</i>	4	coll
<i>Moulins, rue Gaspard Roux</i>	1	ind
<i>Moulins, Ecole des rives d'allier</i>	5	coll
<i>Moulins, 53 route de Montilly</i>	8	ind
<i>Moulins, 180 rue de Decize</i>	2	coll
<i>Moulins, rue du Lycée</i>	3	coll
<i>Moulins, rue des Magnots</i>	2	coll
<i>Moulins, 93 rue de Paris</i>	3	coll
<i>Moulins, Gare de débord</i>	1	ind



## Mise au point des programmes de constructions sur site

Les études de faisabilité des 3 programmes, Champins 41 PLUS CD, Thonier 51 PLUS CD et le Plessis - les Ozières, 44 PLUS CD ont permis de valider la répartition respective de chaque opération.

Ainsi, il sera possible de distinguer physiquement chaque type d'opération, afin de calculer précisément, dans le cadre de la réglementation actuelle, les montants de subvention.

### A/ - Catégorie 2 « constructions neuves » : opération THONIER 51 PLUS CD

Ces programmes étant finalisés à ce jour, il est proposé d'éclater l'opération sus dite en 2 opérations, par type de logements, soit :

Moulins, Ilot Thonier	26	coll
Moulins, Ilot Thonier	25	ind

### B/ - Catégorie 2 « constructions neuves » : opération LE PLESSIS 44 PLUS CD

Ces programmes étant finalisés à ce jour, il est proposé d'éclater l'opération sus dite en 2 opérations , par type de logements et par site identifié, soit :

Yzeure, Plessis Les Ozières	32	ind
Yzeure, Plessis Les Ozières	12	coll

L'annexe financière de la convention est modifiée selon :

	Montant de l'enveloppe HT	Montant de l'enveloppe TTC (base de financement prévisionnel)	Subvention villes de Moulins et Yzeure	EPCI	Moulins Habitat	Europe	Autres	Conseil Général	ANRU
Convention au 1 <sup>er</sup> avril 2005	38 912 432	41 060 000	2 522 000	990 000	26 015 265	165 000	3 191 000	1 246 000	6 930 735
Avenant N°1	38 912 432	41 060 000	2 522 000	990 000	26 015 265	165 000	3 191 000	1 246 000	6 930 735
Avenant n°2	38 912 432	41 060 000	2 522 000	990 000	<del>26 193 651</del>	165 000	3 191 000	1 246 000	<del>6 752 351</del>
différentiel	0	0	0	0	<del>178 386</del>	0	0	0	<del>178 386</del>

Le détail financier par maître d'ouvrage est précisé dans le tableau financier annexé au présent document, cependant la modification de la subvention ANRU est supportée par Moulins Habitat bailleur social.

  
PAP6



Il est décidé de reporter le solde non mobilisable de **178 384 €** au renforcement des lignes réhabilitation «catégorie 5 » par fongibilité inter-catégorielle.

Modification n°2 :

- Famille Concernée : Réhabilitations
- Objet : Renforcement du programme de réhabilitation par report de subvention non mobilisé en catégorie 2
- Compte-tenu, du transfert de subvention non mobilisée dans le cadre de la catégorie 2 « construction de logements sociaux », soit **178 384 €**, du taux de subvention de l'ANRU dans la catégorie « réhabilitations », et du montant concerné, il est proposé de réaliser un montant de travaux de **713 536 euros TTC** (TVA à 5.5%), correspondant à la mise en œuvre d'un système de production d'eau chaude solaire (500 m<sup>2</sup> de panneaux solaires)

Le détail financier par maître d'ouvrage est précisé dans le tableau financier annexé au présent document.

	Montant de l'enveloppe TTC (base de financement prévisionnel)	EPCI	Moulins Habitat	Conseil Général	ANRU
Convention au 1 <sup>er</sup> avril 2005	10 659 146	990 000	7 174 146	822 000	2 663 000
Avenant N°1	10 659 146	990 000	7 174 146	822 000	2 663 000
Avenant n°2	11 372 682	990 000	<del>7 092 296</del>	822 000	<del>2 841 384</del>
différentiel	0	0	<del>535 152</del>	0	<del>178 384</del>

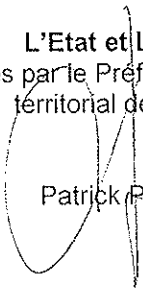
PAP 7



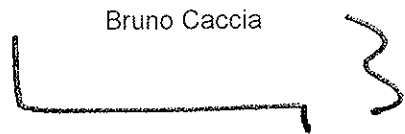
**Le présent avenant simplifié est signé par :**

Les différents acteurs concernés par cet avenant simplifié :

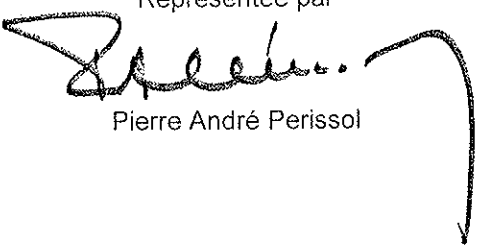
**L'Etat et L'ANRU**  
Représentés par le Préfet de l'Allier, délégué  
territorial de l'ANRU

  
Patrick Pierrard

**L'OPH Moulines Habitat**  
Représenté par son directeur

Bruno Caccia 

**L'EPCI de Moulines Communauté**  
Représentée par

  
Pierre André Perissol